



**AN 2023
23-041**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	30
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

05/04/2023

**OBJET : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EXCEPTIONNELLE DE
FONCTIONNEMENT POUR 2023 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES
DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES
ET/OU DE SORTIES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20230412-DEL23_041-D

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, pour tenir compte des difficultés rencontrées par les écoles élémentaires dans un contexte budgétaire contraint, d'attribuer en 2023, une subvention exceptionnelle de 1000 € aux coopératives scolaires afin de faciliter l'organisation de voyages et/ou de sorties,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer** en 2023, une subvention complémentaire et exceptionnelle aux associations OCCE La Fontaine, Louis Pergaud, Reine Astrid et Paul Fort, de 1000 € par groupe scolaire élémentaire,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 21.04.23
Et publié le 21.04.23
Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.